

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Investissements et équipements des CFA</b>	<b>191</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code du Travail et notamment les articles R6232-1 à R6232-24,
- VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le contrat d'objectifs et de moyens pour la modernisation et le développement de l'apprentissage signé le 14 novembre 2011,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 14 novembre 2011 approuvant le Contrat d'objectifs et de moyens pour l'apprentissage,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil Régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017 approuvant les conventions-types relatives aux subventions d'investissements et d'équipement des CFA,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors de la séance du Conseil régional du 19 et 20 décembre 2018 relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018 affectant une autorisation de programme de 100 320 € au profit du BTP CFA Sarthe (opération n°2018\_13622),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018 affectant une autorisation de programme de 132 000 € au profit du BTP CFA Sarthe (opération n°2018\_13623),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 27 septembre 2019 approuvant l'avenant-type relatif aux subventions d'investissements et d'équipement des CFA,

**VU** l'avis n° 2019 49042v1572 du pôle d'évaluation domaniale de Direction Générale des Finances Publiques en date du 01 octobre 2019.

**VU** le règlement budgétaire et financier,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

Après en avoir délibéré,

#### 1 - DOSSIERS TRAVAUX 2019

**ATTRIBUE**

une subvention globale de 181 293 € aux organismes présentés en 1 - annexe - 1.

**AFFECTE**

les autorisations de programme correspondantes.

**AUTORISE**

la Présidente à signer les conventions correspondantes conformément à la convention-type adoptée lors de la Commission permanente du 19 mai 2017.

**AUTORISE**

la prise en compte de factures antérieures au 15 novembre 2019.

#### 2 - DOSSIERS D'EQUIPEMENTS 2019

**ATTRIBUE**

une subvention globale de 297 051 € aux organismes présentés en 2 - annexe 1,

**AFFECTE**

les autorisations de programme correspondantes.

**AUTORISE**

la Présidente à signer les conventions correspondantes conformément à la convention-type adoptée lors de la Commission permanente du 19 mai 2017.

**AUTORISE**

la prise en compte de factures antérieures au 15 novembre 2019.

#### 3 - DOSSIERS EN MAITRISE D'OUVRAGE REGIONALE

##### LYCEE PROFESSIONNEL NARCE

**APPROUVE**

l'acquisition du terrain bâti cadastré préfixe 042, section ZX, n° 382p (numérotation provisoire) - commune Loire-Authion (49) d'une contenance de 11ha 53a 91 m<sup>2</sup> au prix de 350 000 euros net vendeur.

**AFFECTE**

une autorisation de programme de 350 000 € au titre de cette acquisition.

**AUTORISE**

la Présidente à signer l'acte notarié de vente du terrain bâti 042 ZX n° 382p (numérotation provisoire), au prix de 350 000 euros net vendeur figurant en 3 annexe 1.

**AUTORISE**

la Présidente à signer tous les actes consécutifs ou corollaires à cette acquisition.

**AUTORISE**

la Présidente à prendre en charge sur le budget régional les coûts relatifs à la rédaction, l'authentification et la publication de l'acte notarié constatant ce transfert.

**CFA BTP CFA VENDEE et URMA ESFORA**

**AFFECTE**

une autorisation de programme de 15 000 € au titre des missions d'études de diagnostic et d'avant-projet de redimensionnement de l'espace restauration commun aux CFA BTP 85 et URMA ESFORA Vendée,

**4 - AMENAGEMENTS DE PROGRAMMES DEJA VOTES**

**CFA BTP SARTHE**

**APPROUVE**

les aménagements présentés en 4 - annexe 1.

**ATTRIBUE**

une subvention complémentaire de 15 377 €.

**AFFECTE**

une autorisation de programme complémentaire globale de 15 377 €.

**APPROUVE**

l'avenant modificatif, conformément à l'avenant-type adopté lors de la commission permanente du 27 septembre 2019.

**AUTORISE**

la Présidente à signer les avenants correspondants, conformément à l'avenant-type adopté lors de la commission permanente du 27 septembre 2019.

**CARENE**

**AUTORISE**

la prise en compte de l'acquisition foncière antérieure à la décision de la commission permanente du 5 avril 2019 pour l'opération n°2019\_05032.

**AUTORISE**

le versement du 1er acompte sur la présentation de l'acte notarié lié à cette acquisition pour l'opération n°2019\_05032.

AUTORISE  
le correctif de TVA pour l'opération n°2019\_05032.

APPROUVE  
l'avenant présenté en 4 - annexe 2.

AUTORISE  
la Présidente à signer l'avenant présenté en 4 - annexe 2.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément  
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs